



COMMUNIQUE DE PRESSE

Perpignan, le 5 avril 2022

250 euros versés à chaque jeune pour le permis de conduire

Les élus du Département, réunis en Commission Permanente sous la présidence de Hermeline MALHERBE, a accepté l'octroi de subventions pour le permis de conduire de jeunes Catalan-e-s à hauteur de 71 750 euros.

Le Département, dans le cadre de sa politique en faveur des jeunes pour la mobilité, les soutient dans leurs démarches en leur octroyant une aide pour le financement du permis de conduire. Cette subvention, d'un montant de 250 euros par personne, a permis d'aider 287 jeunes des Pyrénées-Orientales à se soumettre à l'examen de conduite en vue de l'obtention du permis de conduire en 2021.

Ce dispositif est à la fois une aide au financement et une sensibilisation des jeunes conducteurs à la sécurité routière, aux conduites à risques, aux premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur. L'aide est versée à tous les jeunes entre 19 et 25 ans, résidents du département depuis plus d'un an, et tentant de passer le permis de conduire dans une auto-école du département pour la première fois.

Le Département est engagé pour soutenir sa jeunesse et lui offrir des solutions de mobilité sûres, adaptées et accessibles à tous. C'est l'objectif visé par cette aide au financement du permis de conduire qui a représenté un montant total de 71 750 euros l'an dernier.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex

CONTACT PRESSE : Alexandra GIRARD, attachée de Presse. Tel 07 86 48 14 90 (sauf le mercredi)

Eva ENGZELL, directrice adjointe de la communication, Tél 06 09 86 25 77

(uniquement le mercredi)

leDépartement66.fr

